

AFCMD ***Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé***

PRENOM NOM :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel

Date et lieu de naissance

Personne à prévenir en cas d'accident et coordonnées :

.....

JOURS et HORAIRES :

Session 1

- **Dates :** du 10 au 14 février 2020
Date limite d'inscription : 27 janvier 2020

- **Horaires :**
lundi 10, mardi 11, jeudi 13, vendredi 14/02/20 : 9h30-12h30 / 14h-17h
mercredi 13/02/20 : 9h30-12h30

Session 2

- **Dates :** du 6 au 10 avril 2020
Date limite d'inscription : 23 mars 2020

- **Horaires :**
lundi 10, mardi 11, jeudi 13, vendredi 14/02/20 : 9h30-12h30 / 14h-17h
mercredi 13/02/20 : 9h30-12h30

Session 3

- **Dates :** du 21 au 24 mai 2020
Date limite d'inscription: 4 mai 2020

- **Horaires :**
jeudi 21 mai 2020: 10h30-13h / 14h-17
vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mai 2020: 9h30-13h / 14h17h

LIEU :

Les Studios du Cours. 76 rue du Rouet. 13008 Marseille

☎ 04 91 33 13 23

✉ contact@lesstudiosducours.com

DOCUMENTS D'INSCRIPTION (à joindre à cette fiche)

CV Danse

Lettre de motivation (experiences pédagogiques, usages et attendus)

REGLEMENT FINANCIER

- Coûts pédagogiques :

- Adhésion aux Studios du Cours : 20€
- Session 1 : 320 €
- Session 2 : 320 €
- Session 3 : 300 €
- Acompte pour validation d'inscription - par session : 90€
- Participation partielle, sous conditions : 15h/heure

Attention, dans le cas d'une demande de financement, démarches inscription: 1 mois avant la date de début du stage.

- Conditions d'inscription :

Date limite d'inscription :

Aux dates indiquées ci-dessus, le centre se réserve le droit d'annuler la session si le nombre d'inscrits est insuffisant. *

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin, accompagné du règlement de l'acompte. Le solde ainsi que l'adhésion aux Studios du Cours seront à régler en début de stage.

Règlement :

Tout stage commencé est dû en entier

Annulation / désistement / abandon :

- * en cas d'annulation du stage par le Centre, l'acompte sera restitué
- en cas d'annulation de sa présence par le stagiaire ou d'absence non justifiée, l'acompte sera retenu.
- sous réserve d'un document justifiant de l'impossibilité à venir suivre ou poursuivre le stage, l'acompte sera transformé en avoir (en cas d'interruption, déduction faite des cours déjà suivis)

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Le stagiaire

Je déclare avoir pris connaissance
du règlement financier (signature précédée
de la date et mention «lu et approuvé»)

Les Studios du Cours

Date

Visa